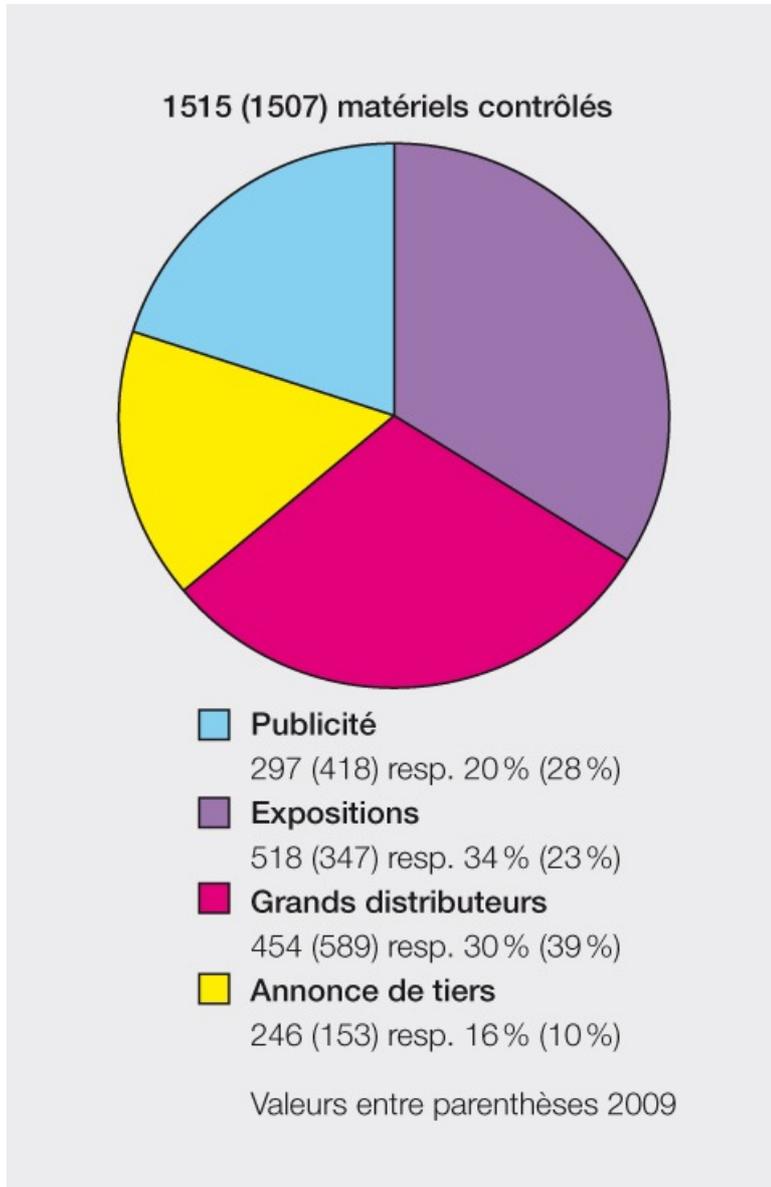


18.04.2011 - 10:00 Uhr

Rapport de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI sur la surveillance du marché en 2010: 14 pour cent des matériels électrotechniques présentaient des défauts



Fehrltorf (ots) -

Selon le rapport de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI sur la surveillance du marché en 2010, environ 14% de tous les matériels électrotechniques contrôlés présentaient des défauts. Ceux-ci s'étendaient des preuves incomplètes sur la sécurité aux défauts techniques de sécurité. L'ESTI enquête en procédant à des contrôles sporadiques.

L'ESTI contrôle chaque année environ 1500 matériels à basse tension sur le marché intérieur. Le contrôle du marché se fait auprès des grands distributeurs et pendant des expositions. Sont également contrôlés la publicité pour matériels électrotechniques ainsi que les offres sur les portails de vente et les sites Internet. 16% des contrôles ont été faits en raison d'informations de consommateurs insatisfaits et de concurrents.

La palette des matériels contrôlés s'étendait des appareils électroménagers, outils, accessoires d'installation, composants électrotechniques aux appareils de bureau, d'informatique et d'éclairage ainsi qu'aux appareils et outils pour amateurs et bricoleurs.

En vertu de l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT), les personnes qui mettent les matériels sur le marché doivent pourvoir fournir pour leurs produits la preuve technique de sécurité. Cela vaut également pour le respect de l'ordonnance sur les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles. Si un défaut

représente un danger pour l'utilisateur d'un matériel, l'ESTI réagit par une interdiction de vente.

Environ 14% (2009: 8%) de tous les matériels contrôlés présentaient des défauts. Les défauts en 2010 concernaient principalement les preuves techniques de sécurité incomplètes et des défauts relatifs à la technologie de la sécurité.

En conséquence directe, 44 interdictions de vente respectivement arrêts de vente ont été décrétés. Etaient concernés les tubes LED non protégés contre les contacts, les adaptateurs de voyage non autorisés, les prises, câbles de rallonge incorrects et non autorisés, les appareils IT et les matériels destinés à être utilisés dans la maison et dans l'industrie. 6 modèles de matériel ont été rappelés du marché par les distributeurs.

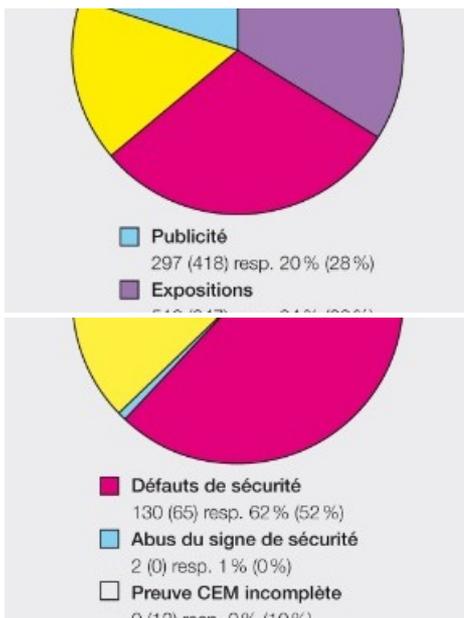
Les fabricants et distributeurs soutiennent l'ESTI dans ses efforts de surveillance du marché. Ils ont eux aussi tout intérêt à ce que seuls des matériels électriques sûrs arrivent sur le marché. Les consommatrices et consommateurs devraient s'assurer à l'achat de matériels électrotechniques que les déclarations techniques sur les fiches signalétiques et les labels soient claires. Les labels suisses sont le signe de sécurité de l'ESTI et le signe de conformité SEV d'Electrosuisse. Ces labels donnent au consommateur la certitude que le matériel a été testé et certifié par un organisme accrédité et donc qu'il respecte les normes techniques de sécurité quand il arrive sur le marché.

Contact:

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Surveillance du marché
Luppenstrasse 1
8320 Fehraltorf

Peter Fluri
Tél.: +41/44/956'12'30
E-Mail: mub.bs.info@esti.ch

Medieninhalte



Les matériels électrotechniques contrôlés. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI".

Matériels défectueux. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI".

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019965/100623160> abgerufen werden.